



Coefficient convention des industries de la chimie

Par **shaina2305**, le **29/07/2010** à **14:46**

Bonjour,

Diplômée d'un MBA, j'ai été embauché en juillet 2005 au coefficient 350 à 27 ans.

Je suis passée au coefficient 400 en avril 2008 (j'avais alors 30 ans).

Aujourd'hui, je suis toujours au coefficient 400, j'ai un bac + 5, 5 ans d'expérience et 32 ans. Est-ce normal que je sois encore au coefficient 400? Que dit la convention collective? Quels sont mes droits en terme d'évolution de coefficient et de ce fait de salaire?

Merci d'avance pour votre aide à trouver des réponses.